



SNUipp-FSU 23

*Communiqué de presse*

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE  
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC  
Section de la CREUSE  
542 - Maison des Associations et des Syndicats  
Immeuble de Braconne  
23000 - GUERET  
Téléphone : 05 55 41 04 81 - 06 30 17 47 53  
Courriel : [snu23@snuipp.fr](mailto:snu23@snuipp.fr)

## **Ecole creusoise : une rentrée mal préparée !**

Cette rentrée démarre dans le contexte dégradé constaté en juillet :

- Une année marquée par des absences non remplacées pléthoriques sans que des perspectives d'amélioration ne soient dressées...
- A l'issue des opérations d'affectation des personnels, 11 postes sont restés vacants faute de personnels en nombre suffisant !
- Des situations d'école à fort effectifs n'ont pas été prises en compte dans le cadre de la préparation de rentrée,
- Les personnels accompagnants les élèves en situation de handicap (AESH) auprès de qui le rectorat s'était engagé à envoyer un renouvellement de contrat pour 3 ans en juin ne les ont pas reçus....

Deux mois plus tard, la situation n'a pas évolué voire s'est détériorée :

### **Des classes sans enseignant le jour de la pré-rentrée :**

Les 11 postes restés vacants à l'issue des opérations de mouvement, étaient toujours une réalité en août. Les affectations de personnels remplaçants sur ces classes ont été faites très tardivement. A Vallière, par exemple, aucun personnel n'était nommé le jour de la pré-rentrée après deux autres affectations annoncées !!! A La Courtine, le collègue a été appelé le vendredi pour un remplacement à l'année.... Jusqu'au recrutement d'un hypothétique contractuel ! De quoi préparer la rentrée dans les meilleures conditions !!!

Parmi ces 11 postes, se trouve un poste de psychologue scolaire qui nécessite des qualifications particulières et qui est resté vacant la plus grande partie de l'année scolaire dernière : ce sont ainsi tout un secteur de Dontreix à Chénérailles et de Flayat à Rougnat qui ne bénéficieront pas des services d'un psychologue !

### **Des ajustements de rentrée attendus :**

L'IA n'avait pas donné suite à des demandes d'ouvertures de classes formulées par des écoles à fort effectifs identifiées dès la carte scolaire de février. :

**A Saint Junien La Bregère**, c'est ici une école en Réseau d'Education prioritaire pour laquelle les effectifs des classes de CP et de CE1 ne devraient pas dépasser 12 élèves selon les engagements du Ministre Blanquer. L'école accueille aujourd'hui 44 élèves sur 2 classes, les CP et les CE1 seront dans une classe de 31 élèves, du CP au CM2...

**A Ars**, 23 élèves sont attendus du CE1 au CM2...

**A Parsac** : une école élémentaire accueillant une ULIS, ce sont 105 élèves qui sont accueillis sur 4 classes, de la maternelle au CM2 !

**A Saint Fiel**, 124 élèves qui sont accueillis sur 5 classes, de la maternelle au CM2 !

**A l'école de Sainte Feyre**, 130 élèves sont attendus sur 5 classes élémentaires, dont 8 élèves d'un dispositif nouveau d'inclusion scolaire.

**A Auzances**, 92 élèves sont attendus sur 4 classes élémentaires.

La comparaison avec d'autres écoles montre ainsi que pour une structure identique, des écoles ont jusqu'à 40 élèves de moins !!! Comment accepter une telle injustice dans l'utilisation des moyens ? Comment peut-on faire la rentrée avec le slogan de l'égalité des chances quand les usagers mesurent de telles inégalités ?

### **Un chargé de mission du bricolage : un « plaçou » qui coute 144 jours d'absences non remplacées :**

C'est dans ce contexte particulièrement dégradé d'absences non remplacées pléthoriques, de postes non pourvus et de situations d'écoles en attente d'ouvertures de classes que l'IA a émis l'idée de créer un poste de chargé de mission sur les questions de stages des élèves de 3<sup>ème</sup> en écoles, d'accueil des jeunes du Service national Universel et du Service sanitaire... Une mission aussi large qu'obscur qui ressemble à un petit arrangement entre amis ! Un « plaçou »... Mais un plaçou qui va augmenter de 144 jours les absences non remplacées. Nous espérons vivement qu'il ne mènera pas ce projet à son terme.

### **Les AESH et le service départemental de l'inclusion scolaire : l'IA se paye de mots !**

Alors que le Rectorat s'était engagé à proposer la signature des renouvellements de contrats en juin, les AESH n'ont pas été contactés par la DSDEN pour les informer de leur affectation et s'apprêtent à faire la rentrée une nouvelle fois sans avoir de contrat de travail ! Un scandale auquel on est malheureusement que trop habitué dans le département !

Les écoles, elles, n'ont pas connaissance de l'identité des personnels qui vont accompagner les élèves en situation de handicap pour cette nouvelle année ! Les personnels qui ont sollicités la DSDEN23 pour obtenir des réponses ont toutes les difficultés du monde à obtenir des réponses voire même un interlocuteur !

Pourtant, au cours de l'été, du Ministère aux départements, les services de l'Education Nationale ont largement communiqué sur la création -sans moyens spécifiques supplémentaires !- d'un service départemental de l'Ecole Inclusive. On peut lire sur le site de la DSDEN23 :

"Un service départemental de l'école inclusive (SDEI) est déployé dans le département de la Creuse sous l'autorité de l'IA-DASEN. Ce service a pour ambition de redonner de la sérénité aux familles et d'accompagner au plus près la scolarisation des élèves à besoins particuliers, dont les élèves en situation de handicap. Parmi les missions du SDEI, figure la mise en place d'une cellule d'accueil et d'écoute destinée aux familles qui peuvent désormais appeler un numéro unique et obtenir une réponse en 24 heures. Le SDEI propose en parallèle un guichet destiné à répondre dans les mêmes délais aux accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)."

Nous invitons donc les parents comme les personnels à solliciter ce service qui ouvre à moyens constants mais à grand renfort ... de mots !!!

Si du L'IA en proposant d'affecter sur Aubusson et Bourganeuf des postes de coordinateurs dans le cadre d'un dispositif Projet de Réussite Educative du type « Quartier Politique de la Ville » fait le choix de ne pas répondre à l'absence de prise en charge de la difficulté scolaire sur de trop nombreuses zones non couvertes par les RASED qui sont tous incomplets et dont les secteurs sont trop importants. Cette commande relève de l'affichage pur dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse.

### **Des dispositifs reconduits et des dispositifs nouveaux :**

**La scolarisation obligatoire à 3 ans :** l'IA communique beaucoup sur l'obligation d'assiduité des élèves de 3 ans faisant même référence au Procureur comme menace ultime pour convaincre les parents. Il est bien mal placé pour être aussi injonctif quand lui-même n'est pas en capacité d'assurer la présence d'un enseignant dans chaque classe du département et qu'il lui arrive de conseiller aux familles de garder leurs enfants quand les absences non remplacées conduisent à des situations intenable !!!

**Les évaluations CP et CE1 :** le Ministère persiste dans les évaluations standardisées CP-CE1 qui ont déclenché une avalanche de critiques, en premier lieu celles des enseignantes et enseignants de CP et CE1. Le monde de la recherche, dont le spécialiste de la lecture en CP, Roland Goigoux, a également montré l'utilisation biaisée de ces tests pour servir la communication ministérielle. Elles mettent artificiellement des élèves en échec, particulièrement les plus fragiles qui au contraire ont besoin de retrouver la confiance. Jugées chronophages, fastidieuses, anxiogènes, mal adaptées ou inutiles par les enseignantes et enseignants des écoles, comme le soulignait [l'enquête du SNUipp-FSU](#) réalisée l'an dernier. Ces tests ont montré que les élèves pouvaient progresser. Belle découverte ! En revanche, ils visent à encadrer les pratiques enseignantes et étriquent les apprentissages puisqu'ils n'évaluent que des compétences instrumentales et contrôlables ([lire l'analyse détaillée ici](#)). Ce dispositif risque d'entraîner une pédagogie de bachotage, individualisante avec un étiquetage précoce des élèves. Associé à l'accumulation de guides et de réajustements des programmes, il renforce une logique de pilotage par les résultats. Les évaluations orientent l'enseignement vers une application de protocoles basés sur la répétition et des démarches frontales, excluant le sens.

### **Le suivi et l'accompagnement des personnels : une urgence !!!**

L'administration s'est montrée particulièrement absente l'année dernière dans l'accompagnement et le suivi des personnels, en particulier les collègues victimes de violences et incivilités. Une collègue s'est vue retirer 3 jours de salaires (jours de carence) pour les arrêts qui ont suivi son agression. Elle attendu 4 mois sa protection juridique qui s'était perdue dans les services ... Une autre a attendu 5 mois avant d'être reçue... Beaucoup reste à faire et le SNUipp-FSU23 porte de longue date des propositions pour protéger les personnels et mieux les accompagner...

**Le SNUipp-FSU23 portera des propositions lors des instances de rentrée (Comité Technique Spécial Départemental et Commission Administrative Paritaire) une autre gestion des moyens alloués au département ainsi qu'une autre gestion des personnels : plus justes, plus équitables, plus transparentes et plus efficaces !!!**